



CÉRÉALES

Fiche filière

À retenir

- 1^{er} producteur et exportateur européen de céréales
- 8^e producteur mondial de céréales
- 5^e exportateur mondial de blé tendre en 2018/19



ORGANISATION

- La filière céréalière française concerne une dizaine d'espèces dont quatre grandes productions : blé tendre, maïs, orges et blé dur.
- Très organisée, elle fait intervenir trois grands types d'acteurs : les producteurs (environ 300 000 exploitations spécialisées), les collecteurs (154 coopératives, 914 négociants) et les transformateurs (dont 394 moulins ayant écrasé des grains).



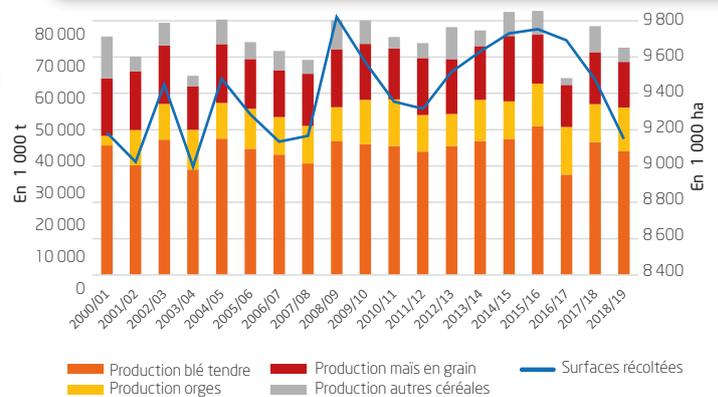
PRODUCTION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 9,4 millions d'hectares cultivés
- 66 millions de tonnes (Mt) de céréales produites
- Production céréalière largement dominée par le blé tendre (53 %), suivent le maïs (22 %) et les orges (18 %)
- Plus de 57 Mt de céréales sont collectées, soit 87 % de la récolte ; le reste est consommé ou stocké à la ferme.

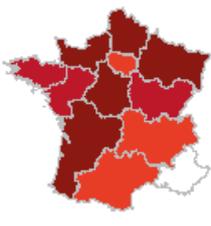
Sur cette période, la France est le 8^e producteur toutes céréales confondues (y compris riz) et le premier producteur de l'Union européenne.

Évolution des surfaces et de la production des céréales françaises



BASSINS DE PRODUCTION

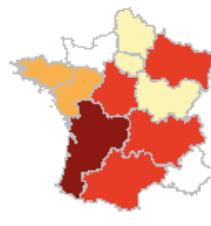
Blé tendre



Orges



Maïs grains hors humide



Blé dur



- moins de 0,250 Mt
- de 0,250 à 0,500 Mt
- de 0,500 à 1 Mt
- de 1 à 2 Mt
- de 2 à 3 Mt
- plus de 3 Mt

Source : SSP - campagne 2018/19



COMMERCIALISATION

La première mise en marché des céréales françaises est réalisée par les organismes collecteurs déclarés auprès de FranceAgriMer (*Art L 666-1 du Code Rural et de la pêche maritime*). Ces derniers sont ainsi en charge de l'achat auprès des producteurs, du stockage et de la vente ultérieure des céréales.

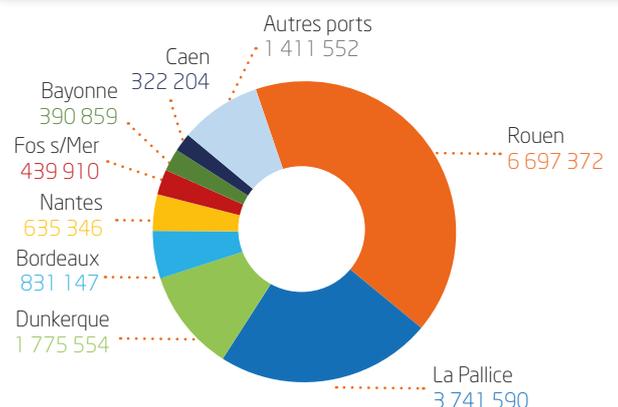


PORTS FRANÇAIS

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 17 millions de tonnes de céréales embarquées ;
- Rouen est le 1^{er} port français en céréales avec 39 % des embarquements, suivi des ports de La Pallice (22 %) et Dunkerque (10 %).

Répartition dans les ports français (moy. 14/15 - 18/19 en tonnes)





TRANSFORMATION

En moyenne, sur les 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 9,8 Mt de céréales (dont 52 % de blé tendre, 30 % de maïs et 12 % d'orges) sont utilisées par l'industrie de l'alimentation animale (FAB), ce qui en fait la première utilisatrice de céréales en grains
- 4,5 Mt de blé tendre sont transformées en farine soit 13 % de la production de blé tendre.
- La part des céréales consacrées à la production d'alcool (y compris bio-carburants) s'élève à 2,1 Mt (plus de 3 % de la production de céréales) ;
- La malterie française utilise 1,7 Mt d'orge.
- L'industrie de la semoulerie de blé dur écrase 0,6 Mt de blé (34 % de la production française).
- L'amidonnerie consomme environ 5 Mt (soit 8 % de la production de céréales).
- Enfin le secteur de la maïserie (ou semoulerie de maïs) consomme 0,3 Mt de cette céréale (2 % de la production de maïs).



CONSOMMATION

On distingue sur le marché intérieur deux principaux usages :

- Les utilisations humaines et industrielles (50 % des utilisations domestiques sur le marché en moyenne sur la période 2014/15 à 2018/19),
- Les utilisations fourragères.

Le blé tendre, le maïs et l'orge représentent 96 % de l'ensemble des utilisations humaines et industrielles et 93 % des utilisations fourragères.

Le maïs est majoritairement transformé par les fabricants d'aliments du bétail (22 % de la production de maïs). À l'inverse le blé est principalement utilisé pour l'alimentation humaine et par l'industrie (20 % de la production de blé tendre à destination de l'alimentation humaine). Quant à l'orge, elle est principalement destinée à la fabrication de malt (15 % de la production d'orges).

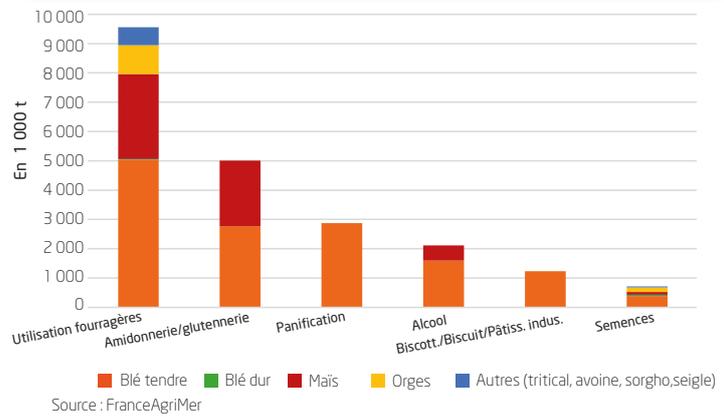


ÉCHANGES

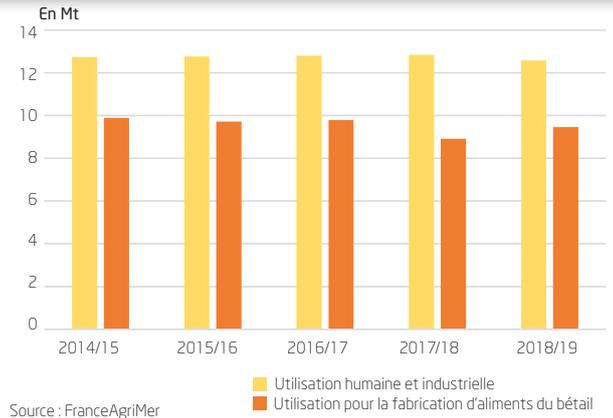
En moyenne, au cours des 5 dernières campagnes (2014/15 à 2018/19) :

- 30,5 Mt de céréales exportées, dont 56 % de blé tendre, 24 % d'orges et 18 % de maïs ;
- l'Union européenne (UE) constitue le premier débouché des ventes françaises de céréales (58 % de l'export total) ;
- 54 % du blé tendre exporté est à destination des pays tiers, principalement vers l'Algérie (43 % de l'export de blé tendre vers pays tiers) ;
- 52 % des orges sont exportées vers l'Union européenne, principalement vers le nord communautaire (Belgique : 42 % de l'export UE, Pays-Bas : 27 %). La Chine et l'Arabie saoudite, premiers acheteurs mondiaux, constituent le principal débouché des pays tiers ;
- L'Union européenne est le principal débouché du maïs français (90 % des expéditions). L'Espagne et les Pays-Bas sont les deux premiers clients avec 52 % des exportations de maïs vers l'UE.
- Au cours de la campagne 2018/19, la France a importé 1,4 Mt de céréales (dont 86 % en provenance de l'Union européenne) : le maïs pèse pour 64 % de ces importations.

Répartition des volumes de céréales transformées



Évolution des utilisations humaines, industrielles et fourragères



Évolution des exportations françaises de céréales



PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT

